

édito

**Vous avez dit « rendez-vous » ?**

La retraite à 60 ans vit-elle ses dernières heures ? Les partenaires sociaux sont beaucoup plus ouverts sur le sujet que leurs déclarations ne le laissent paraître. Ils sont, en effet, convaincus que l'allongement de la durée de vie, un trimestre supplémentaire par an, posera un jour ou l'autre la question de l'âge de départ. Ils ne peuvent pas ignorer que tous les partenaires de la France ont repoussé à 65, voire au-delà, l'âge de départ à la retraite mais ils entendent que leur renoncement aux 60 ans s'accompagne d'une avancée sur la reconnaissance de la pénibilité. Or, la négociation qui s'était engagée après l'adoption de la loi Fillon de 2003 s'est enlisée. Les pouvoirs publics souhaitent que le MEDEF assouplisse sa position en la matière. La deuxième piste, celle du relèvement des cotisations retraite, est compliquée à utiliser en période de crise et face à un patronat qui n'en veut pas. Les cotisations vieillesse auraient dû être augmentées au 1^{er} janvier 2009 et au 1^{er} janvier 2010 de respectivement de 0,3 et de 0,4 %. En 2011, une nouvelle augmentation de 0,3 point était programmée. Ces augmentations devaient s'accompagner d'une diminution des cotisations chômage. Le manque à gagner en 2009 est évalué à 1,8 milliard d'euros et à plus de 6,5 milliards d'euros en 2012. Faudra-t-il attendre la baisse du chômage pour relever les cotisations où le MEDEF acceptera-t-il de faire un geste en contrepartie du déverrouillage des 60 ans ? L'autre débat est le rapprochement des régimes de la fonction publique avec celui du secteur privé. Les modalités de calcul des pensions diffèrent fortement en particulier en ce qui concerne le salaire de référence (les 6 derniers mois pour les fonctionnaires contre les 25 meilleures années pour le privé). Une harmonisation nécessitera d'après négociations et équilibre des compensations.

Philippe Crevel

Actualité

Février 2010 • N°43

Les taux des fonds euros baissent et si c'était une bonne nouvelle

Les compagnies d'assurance ont annoncé, dans le courant du mois de janvier, le taux de rendement des fonds euros de leurs contrats d'assurance-vie. Après avoir proposé des taux qui pouvaient atteindre 5 %, l'heure est à la décrue. Cette baisse n'est pas une surprise et n'est que la conséquence de la détente constatée sur les taux d'intérêt obligataires et le niveau historiquement bas des taux d'intérêt monétaires. En outre, en 2009, l'inflation a été nulle ou presque et, de ce fait, les taux de rendement proposés sont presque nets d'inflation. La baisse affichée est donc, en grande partie, visuelle. Enfin, le taux de rendement des fonds euros reste supérieur à celui du Livret A et des SICAV monétaires.

Taux de rendement des régimes complémentaires, optez pour l'Ircantec ou mieux l'ASV

Les écarts de taux de rendement pour les régimes de retraite complémentaire (rapport entre les valeurs de service du point et les valeurs d'achat en prenant en compte les taux d'appel) sont encore importants en France. Ainsi, le taux de rendement de l'Arcco est de 6,6 %, celui de l'Agirc de 6,8 % et celui du régime complémentaire des artisans est de 7,1 %. Les commerçants bénéficient d'un taux de 7,2 %. En fonction des sections professionnelles, le taux applicable aux professions libérales varie de 3,5 et 14 %. Avec 11,4 % l'Ircantec figure dans le haut du classement. Certes, les régimes ASV (Avantage Social Vieillesse) des professions médicales peuvent avoir des taux de rendement supérieurs à 10 % et atteindre même 40 %. Certains de ces régimes sont confrontés à de graves problèmes financiers et font l'objet de subventions de la part du régime général...

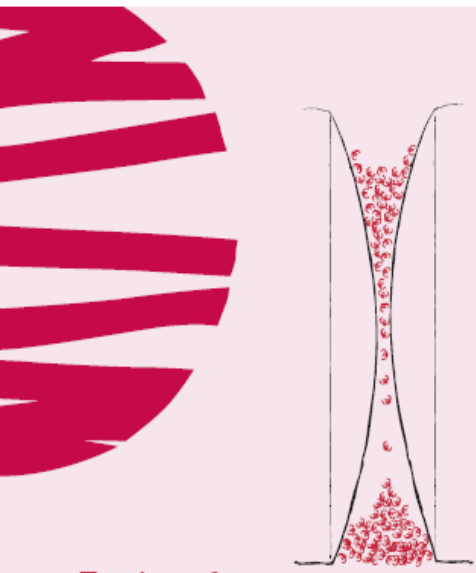
« Refondation du droit social : concilier protection sociale des travailleurs et efficacité économique » : un rapport de Jacques Barthélémy et de Gilbert Cette

Jacques Barthélémy, membre du Conseil scientifique du Cercle des Epargnants et Gilbert Cette ont présenté, le 19 janvier dernier, à Xavier Darcos, dans le cadre des travaux du Conseil d'analyse économique, un rapport sur la nécessaire refondation du droit social au regard des mutations économiques et technologiques. Selon ce rapport, le droit social français, de nature très réglementaire, réduit l'espace du dialogue social et limite le champs de la création de solutions par les partenaires sociaux. Il serait, ainsi, une source d'inefficacité économique et sociale. Le rapport préconise l'émergence d'un nouveau droit social, plus contractuel, permettant de mieux concilier protection des travailleurs et efficacité économique. Il met en avant la notion de « flexisécurité » dont le développement passe, en particulier, par le recours à la technique de mutualisation et par la négociation de nouvelles garanties sociales au sein de l'entreprise.

Benchmark France/Allemagne, la France ne s'en sort pas si mal... pour une fois...

La situation de l'Allemagne, en matière de retraite, est de loin plus problématique que celle de la France. En effet, le taux de fécondité est outre-rhin de 1,37 quand il avoisine 2 en France. Les femmes françaises ont, par voie de conséquence, 50 % d'enfants de plus que leurs homologues allemandes. Depuis 2003, la population allemande diminue et d'ici 2050, elle pourrait se contracter de près de 14 millions. Si, aujourd'hui, l'Allemagne est le pays le plus peuplé de l'Union avec 82 millions d'habitants, elle n'arrivera qu'en 3^{ème} position en 2050 derrière la France et le Royaume-Uni. La part des plus de 65 ans représentera plus de 33 % de la population d'ici 40 ans contre 26 % en France. Néanmoins, le taux de dépendance (nombre d'inactifs par rapport au nombre d'actifs) des deux pays est quasi-identique mais la répartition est différente (poids des jeunes supérieur en France). Par ailleurs, le vieillissement sera aussi rapide en France qu'en Allemagne ; la part des plus de 74 ans doublera d'ici 2050 pour atteindre 11 millions quand outre-rhin elle passera de 7 à 14 millions. Le déclin démographique de l'Allemagne pose la question de sa puissance économique. Le recours à l'immigration est contesté d'où la nécessité d'accroître les gains de productivité pour financer des dépenses sociales en progression exponentielle.

La Newsletter du Cercle des Épargnants



En bref...

Vous avez dit « vieillissement »

Selon l'INSEE, en 2009, 19,7 millions de Français ont plus de 60 ans contre 16 millions qui ont moins de 20 ans. Un peu moins du quart de la population a, de ce fait, moins de 20 ans, 53 % a entre 20 et 59 ans et 22 % plus de 60 ans. En 2000, les taux étaient respectivement de 26 %, 54 % et de 20,4 %.

Des gains d'espérance de vie entre 70 et 79 ans...

Toujours selon l'INSEE, l'espérance de vie est, à la naissance, de 84,5 ans pour les femmes, en progrès de deux mois par rapport à 2008. Pour les hommes, elle est de 77,8 ans, également en progrès de deux mois. Depuis 1999, les femmes ont gagné deux ans et les hommes 2,9 ans. A 60 ans, l'espérance de vie pour les femmes est de 27 ans en 2009 contre 25,3 ans en 1999 et pour les hommes de 22,2 ans contre 20,2 ans. Les gains s'effectuent désormais essentiellement entre 70 et 79 ans.

Deux tiers/un tiers...

Pour respecter la règle deux tiers/un tiers posée par la loi Fillon entre la durée de cotisation et la durée de la retraite, il faudra passer la durée d'activité à plus de 43 ans autour de 2030.

« Une retraite sur dix n'est pas financée »

Xavier Darcos, lors d'un débat sur la pénibilité du travail au Sénat le 12 janvier dernier, a souligné qu'il « faut dès aujourd'hui agir sur le déficit mais aussi sur la capacité du système à tenir les engagements. Le rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités sera de 1,5 dans dix ans et de 1,2 d'ici 2050. Aujourd'hui, déjà à 1,8, une retraite sur dix n'est pas financée ».

L'épargne fait les frais du retour de la croissance en Europe

Pour la première fois depuis le début de l'année 2008, le taux d'épargne des ménages européens a diminué. Il est passé de 14,2 à 13,7 % dans l'Europe des 27 et de 16,2 à 15,8 % dans la Zone euro du second au troisième trimestre 2009 selon les informations d'Eurostat, l'Office statistique de l'Union européenne. Ce résultat est assez logique du fait que de nombreux pays sont sortis de la récession au cours du 3^{ème} trimestre. Le taux d'épargne des Français, 17 % du revenu disponible brut, figure toujours parmi les plus élevés de l'Union européenne. La progression des ventes de véhicules, dopées par les différentes primes à la casse, a soutenu la consommation et a incité les ménages à puiser dans leur épargne. Si le dernier trimestre 2009 a de fortes chances de confirmer l'évolution constatée au précédent, les ménages risquent, en 2010, non pas de consommer davantage mais d'acquitter des impôts supplémentaires afin de réduire les déficits. Il faut bien un jour ou l'autre régler la note...

Plans senior, un premier bilan

Les entreprises devaient avant la fin de l'année 2009 adopter un accord ou un plan en faveur de l'emploi des seniors afin de se soustraire à une taxe fixée à 1 % de leur masse salariale. Plus de 8000 entreprises de plus de 50 salariés et 82 branches, représentant 12 millions de salariés, ont finalisé un accord ou un plan d'action. Deux tiers des entreprises ont opté pour le plan d'action. Les mesures phares de ces plans sont la prévention de la pénibilité, la formation, le tutorat et la transmission du savoir. 20 % des plans prévoient des mesures favorisant l'emploi des seniors.

Contradiction ou lucidité ?

Les Français considèrent à 60 % que la retraite à 60 ans est intouchable mais, selon le même sondage (BVA du 22 et 23 janvier 2010), 51 % d'entre eux se prononcent pour l'allongement de la durée de cotisation contre 31 % en faveur de l'augmentation des cotisations. Cette contradiction n'est pas réellement une ; bien évidemment à la question préférez-vous partir à 60 ou à 62 ans, vous optez pour 60 ans mais après il y a le principe de réalité. Avec l'allongement de la durée de vie, cette faculté deviendra de plus en plus virtuelle. En entrant sur le marché du travail, en moyenne à 22 ans, les Français pourront de toute façon au mieux prendre leur retraite à taux plein à 63 ans. La question clef ne sera pas l'âge légal de 60 ans mais l'âge de la retraite à taux plein qui est fixé à 65 ans pour tous les Français qu'ils aient ou non cotisé 41 ans. Passera-t-il à 67 ans ? C'est une autre question.

Bienheureux jusqu'à aujourd'hui le retraité français

Seuls quatre pays font mieux que la France pour le niveau de vie des retraités, le Mexique, l'Autriche, le Luxembourg et la Pologne. Avec un taux de 0,95, la France est nettement au-dessus de la moyenne de l'OCDE, 0,82. Ce taux était, en France, de 0,62 en 1970 et de 0,91 en 1996 (le taux de 1 correspond à la parité de pouvoir d'achat avec les actifs).

Niveau de vie des plus de 65 ans rapporté à celui de l'ensemble de la population

France	0,95
Allemagne	0,91
Japon	0,87
Etats-Unis	0,86
Italie	0,83
Espagne	0,79
Royaume-Uni	0,74
Moyenne OCDE	0,82

OCDE 2009

